Immobilisme et Impunité au Burundi
Continuité…

Dossier

Par Perpétue Nshimirimana

Lausanne, le 3 juillet 2015

Contribution à la Commission Vérité-Réconciliation et au Mécanisme de Justice Transitionnelle

A l'approche des élections[1] initialement prévues pour les mois de mai et de juin 2015, les autorités politiques au Burundi ont pris, au cours de ces derniers mois, une cascade de décisions importantes[2] . Certaines d'entre elles ont remis en cause la paix et la stabilité relatives[3] du Burundi. Par exemple, après s'être séparé de quelques uns de ses membres influents[4], le parti CNDD-FDD - une des composantes principales du Pouvoir officiel avec le parti UPRONA -, a nommé le samedi **26 avril 201**5 son candidat aux élections, Pierre Nkurunziza. Par ce choix délibéré de briguer un troisième mandat, les Accords d'Arusha en vigueur depuis Août 2000 devenaient en grande partie caduques. En réaction, dès le lendemain, des violences politiques téléguidées par des groupes de pouvoir et d'influence surgissent. Ils ont entrainé officiellement[5] entre le 25 avril et le 13 mai, la mort de vingt personnes, des dizaines de blessés et l'arrestation de centaines de personnes à Bujumbura. Le point culminant a été la tentative de coup d'Etat militaire du **13 mai** dernier. Le Général major Godefroid Niyombare, aujourd'hui introuvable[6] jusqu'à nouvel avis, a été présenté, au cours d'un message radiodiffusé et télévisé, à la tête d'une formation[7] prête à renverser les institutions politiques. Dans son allocution, il a déclaré agir pour ***le rétablissement de l'application*** des Accords politiques d'Arusha, arrachés en 2000 par la ténacité et l'habileté de Nelson Mandela, aux Hima dits *Tutsi* représentés, à l'époque par Pierre Buyoya.

A partir du 26 avril, en même temps que les violences politiques, des protestations étaient organisées dans la ville de Bujumbura avec le prétexte affiché, celui du refus d'un 3ème mandat du président Pierre Nkurunziza. Son premier mandat courrait de 20O5 à 2010 et le second mandat de 2010 à 2015. Malgré les faits clairs énoncés, la situation n'est pas aussi simple à comprendre. Les lectures et les interprétations des mêmes faits varient selon les acteurs ou les interlocuteurs. A écouter les versions des uns et des autres, la confusion s'installe dans les esprits. Cependant, l'une des grandes certitudes de cette situation, se trouve dans les signes de danger qui se multiplient jusqu'à pousser plus de cent mille personnes à chercher refuge en l'espace de quelques jours dans les pays étrangers.
Hélas, il est à constater que depuis l'indépendance le 1er juillet 1962, à chaque moment de réorganisation de l'espace politique (élections, négociations politiques de partage du pouvoir, négociations de paix, etc.), le même procédé se met en place. Les acteurs politiques aidés d'agitateurs, choisissent le crime, sous ses multiples formes, pour s'accaparer exclusivement du pouvoir au détriment de la population burundaise. C'est l'aboutissement de ***la stratégie de vol*** et ***de recel*** installée au Burundi depuis cinquante ans.

Manifestations ***pacifiques*** contre un 3e mandat **Faux Coup d'état ?** **DICTATURE**

Coup d'Etat Shebabs **Nkurunziza omnipotent**

Second Rwanda 1994 ? **SILENCE DE TRES NOMBREUX LEADERS BURUNDAIS**

Black out sur les Médias privés burundais **HIMA** **Attentats à la grenade**

Paix dans le Pays **CNDD-FDD source de tous les problèmes**

RTNB outil de Propagande

100.000 réfugiés **Manifestants & agitateurs rémunérés PAR QUI ?**

Activation coordonnée des relais médiatiques des Tutsi rwandais

Confusion par les mots, les mensonges, les omissions et les silences

Le 3ème mandat présidentiel au Burundi
Triple enjeu dans la Région des Grands Lacs d'Afrique en 2015-2016

Actuellement, le Burundi est le pays-test pour les deux présidents, Joseph Kabila de la République Démocratique du Congo (R.D.C.) et Paul Kagame du Rwanda, tentés de modifier la constitution afin de se maintenir au pouvoir pour un troisième mandat. C'est à l'image de la prouesse de Yoweri Kaguta Museveni, qui après modification de la constitution, dirige l'Ouganda pour un cinquième mandat d'affilée. En janvier 2016, il aura passé trente ans à la tête de l'Ouganda. Dans mon souvenir de journaliste débutante, à la Radio-Télévision Nationale du Burundi (RTNB), j'avais annoncé sa prise de pouvoir à Kampala au cours du journal en français présenté à 13 Heures. Trente ans plus tard, il est toujours là, imperturbable, comme si aucun autre Ougandais ne pouvait présider aux destinées de son pays.

P.Nkurunziza,

P.Kagame

J. Kabila

Y. Museveni

Dans le cas présent, la candidature de Pierre Nkurunziza pour un troisième mandat est soutenue, jusqu'à nouvel avis, par son entourage restreint et la garde présidentielle. Une part importante de la population avec ses représentants dans la capitale, dont des personnalités proches du chef de l'Etat, a jugé ce mandat anti constitutionnel. Les Nations Unies et la plupart des principaux bailleurs de fonds du pays, en particulier les occidentaux, partagent cet avis.

Pour justifier leur choix, les soutiens au troisième mandat ont considéré le premier mandat de 2005 à 2010 comme invalide. En effet, selon eux, le président de la République n'avait pas été élu directement par le peuple. Ce sont les membres de l'Assemblée nationale, en principe représentants du peuple, qui se sont acquittés de cette tâche.
Pour les opposants à l'exercice de ce 3ème mandat par Pierre Nkurunziza, ils rappellent que le président a été élu pour diriger le pays cinq ans durant avant d'être réélu, pour un second mandat en 2010. Au bout des deux mandatures, il n'a effectivement plus le droit de se représenter !
Pour une meilleure compréhension de la controverse juridique[8], Cl-Olivier Ivanovitch[9] apporte des clarifications. En effet, écrit-il, « *L'article 96 de la constitution burundaise stipule en effet que « Le Président de la République est élu au* ***suffrage universel direct*** *pour* ***un mandat*** **de cinq ans renouvelable une seule fois** ».
En 2005, les conditions politiques et sécuritaires ne permettaient pas l'organisation des élections présidentielles au suffrage universel direct. La constitution avait prévu une élection au suffrage universel indirect pour le premier mandat du Président de la République post-transition. L'article 302 (alinéa 1) stipule en effet que « ***à titre exceptionnel, le premier*** *Président de la République de la période post-transition* ***est élu par l'assemblée Nationale et le Sénat réunis en congrès****, à la majorité des deux tiers des membres. Si cette majorité n'est pas obtenue aux deux premiers tours, il est procédé immédiatement à d'autres tours jusqu'à ce qu'un candidat obtienne le suffrage égal aux deux tiers des membres du Parlement.* »

Annulation de l'application stricte des Accords d'Arusha d'août 2000 !
Tentation de passer à l'action

Mandat constitutionnel ou anticonstitutionnel, cette incertitude provoque délibérément de la confusion dans l'esprit des gens. Si les juristes ne sont pas parvenus à s'accorder sur la lecture et les interprétations des articles de droit, de quelle manière le simple citoyen va-t-il trancher en toute âme et conscience pour se fixer un avis personnel ?
Dans la situation actuelle du Burundi, la question est de savoir où le chef de l'Etat , Pierre Nkurunziza, place *l'intérêt du peuple burundais* qu'il est censé ***représenter*** et ***défendre***, envers et contre tout, y compris de lui-même. Par désaccords interposés sur le troisième mandat, la **confusion** s'est méthodiquement mise en place au profit des actes de violences sous différentes formes. Certains de ces actes proviennent du pouvoir et de l'opposition politique ainsi que d'autres composantes de la société burundaise avec le soutien de leurs alliés. Une partie d'entre eux ne se montre pas et ne revendique pas leurs méfaits. De toute évidence, les actes criminels ordonnés visent l'instauration, de fait, d'un climat *d'**Etat d'exception*** et de ***terreur.***
Effectivement, la ville de Bujumbura est paralysée par la peur et la réception embrouillée sur « ***ce qui se dit*** », « ***ce qui se fait*** », « ***ce qui peut se produire*** » par la suite. « Action de Manifester et Empêchement de Manifester » constituent la partie visible de l'affrontement entre ces deux groupes avec le même objectif : « *Confisquer l'appropriation des principes de la démocratie aux Burundais* ». En effet, des observateurs attentifs des rassemblements des dernières semaines dans la ville de Bujumbura ont déclaré qu'au minimum, deux groupes différents sont juxtaposés dans les regroupements variés de foule. L'un, conteste ouvertement et bruyamment la validité d'un troisième mandat pour le Président Pierre Nkurunziza. L'autre, tout aussi ouvertement, met la pagaille en s'attaquant en premier à la police par jet de projectiles[10]. Des empoignades, des courses poursuites et des arrestations musclées se succèdent. Ce deuxième groupe a pour but de faire endosser la totalité des morts aux forces de l'ordre dans l'espoir de susciter l'émoi de la « Communauté Internationale » appelée au secours d'une minorité en danger.

Plus d'une vingtaine de victimes sont déjà dénombrées. En réalité, c'est la réactivation du dispositif d'agression des opérations « Ville morte » de 1994 et de 1995[11] au lendemain de l'assassinat du Président Melchior Ndadaye le **21 octobre 1993**.[12]
Aussitôt, la séparation ou la cohabitation entre les Hutu et les Tutsi est apparue distinctement aux yeux du grand public non-conscient de l'implantation de la ségrégation. Les quartiers de **Cibitoke** et **Ngagara** au Nord, **Nyakabiga** au Centre et **Musaga** au Sud de la ville de Bujumbura, où se déroulent les agressions sont peuplés principalement par des Hima burundais et rwandais dit *Tutsi*. A la victoire électorale **du 1er juin 1993** du candidat Melchior Ndadaye, les Hima burundais et rwandais *dits Tutsi* du quartier de l' « Ocaf/Ngagara » ont donné **le coup d'envoi** des violences par des marches de protestations contre le verdict régulier des urnes.
Ainsi, les « Ville morte » ont été l'occasion de concrétiser un véritable apartheid dans la ville de Bujumbura par une vraie démonstration de violences (barricades, lynchage,…) et d'exclusion. Les organisateurs et les exécutants de ces journées se sont rendus coupables de nombreux crimes et de brutalités gratuites y compris sur les passants paralysant en partie la mobilité de circulation dans la ville de Bujumbura. Les *Tutsi*, aidés par les forces armées burundaises de l'époque (FAB) ont systématiquement terrorisé les Hutu par des cris d'insultes et des actes de vandalisme. Après, ils les ont tués et ont détruit leurs biens. C'est dans ces circonstances que de nombreux Hutu ont fuit ces quartiers où seule la violence régnait en maître.

Aujourd'hui, les quatre quartiers de **Cibitoke, Ngagara**, **Nyakabiga** et **Musaga** sont devenus de véritables ghettos peuplés principalement de Hima dits *Tutsi* effrayants pour autrui. Les actes d'hostilité sont entretenus en permanence. Pour avoir grandi à Nyakabiga, un témoin en vacances en 2013 a été choqué par l'image réelle du quartier. Il a eu l'impression d'être un étranger dans ce lieu qui l'a vu grandir : « *Ce n'est plus Nyakabiga que nous avons connu de 1965 à 1993. Le quartier est méconnaissable. Les gens se sont barricadés. Des hauts murs en matériaux durables ont remplacé les clôtures en bougainvilliers de séparation des parcelles qui entouraient les maisons. Les gens qui y habitent aujourd'hui, on ne les connaît pas. Je n'ai reconnu personne de nos anciens voisins. Le paysage a totalement changé. Pour moi, c'est un quartier fantôme. Fini l'insouciance et la bonne ambiance dans laquelle nous avons grandi. Aujourd'hui, il ne te viendrait pas à l'idée d'aller demander du sel, du piment, de l'huile etc. chez la voisine. Il n'est plus envisageable pour une femme ou une fille de nouer un pagne au-dessus de la poitrine pour aller puiser de l'eau au robinet public ou simplement de faire quelques pas dans la rue pour l'une ou l'autre raison. Je n'y ai pas passé plus de deux heures alors que cela faisait vingt ans que je n'y étais pas retourné. Sans très bien comprendre pourquoi, j'avais tellement peur ! Par exemple, je ne voulais pas que des curieux se rendent compte de ma présence et m'agressent sans raison comme à leur habitude. Je suis vite reparti et je n'ai aucune envie d'y remettre mes pieds. L'idée d'y passer une seule nuit ne m'a même pas traversé l'esprit. ».*
Comment ces gens peuvent-ils ressentir de la fierté d'une situation favorable à l'agression sur autrui ? Quel est l'avenir pour ces quartiers? Ceux qui encouragent leurs habitants à se complaire d'une telle situation sont **condamnables à tous points de vue.**

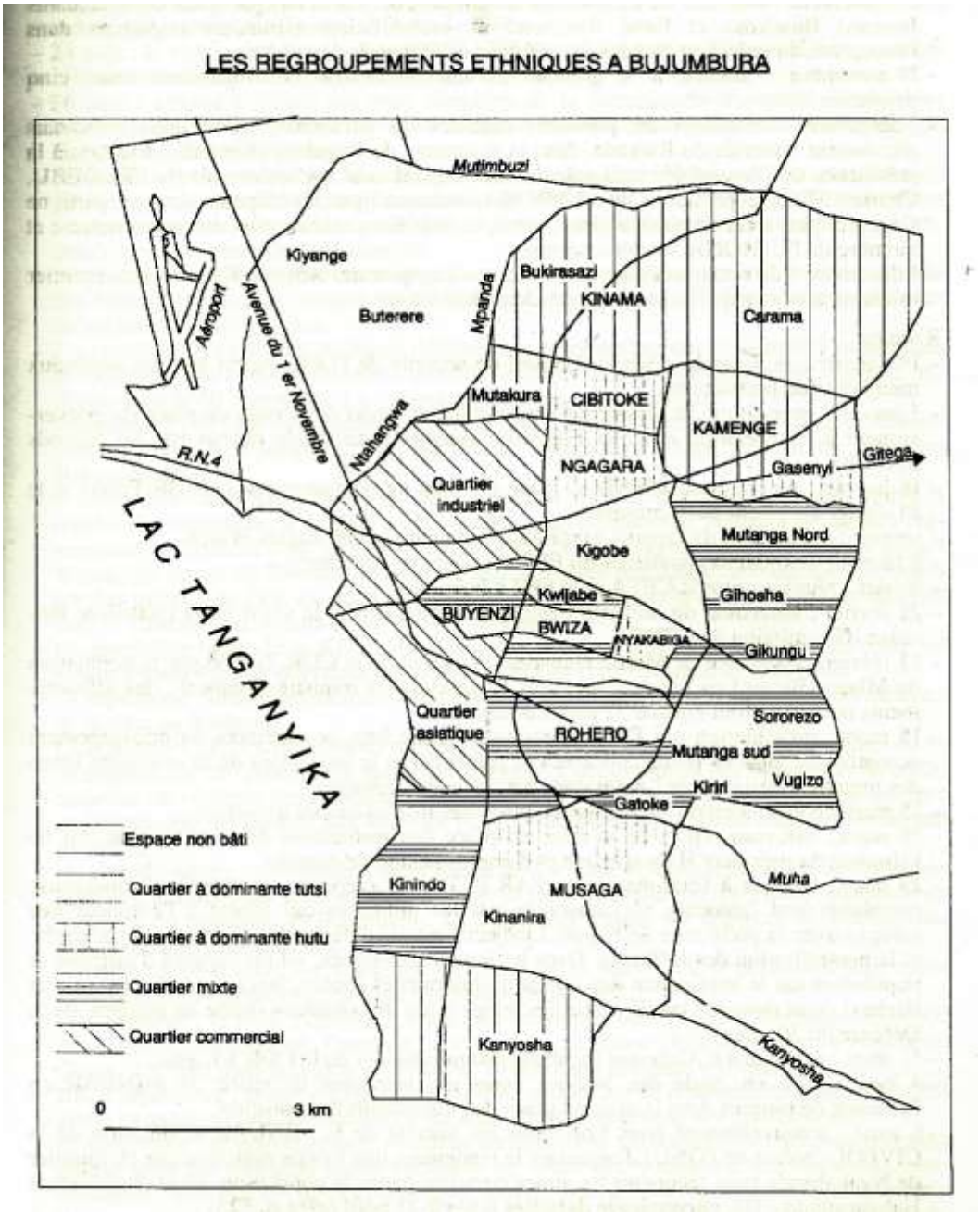

Carte des regroupements ethniques à l'issue des opérations « Ville Morte »[13]
1993-1994

Le 23 mai dernier, Zedi Feruzi, le représentant du Parti Union pour la Paix et la Démocratie (UPD), de retour d'une réunion de dialogue avec des membres des Nations Unies, est assassiné tout près de son domicile du quartier de Ngagara.
Comme en **1994-1995,** avec les Tractations des Accords dits de Kigobe-Kajaga-Novotel, c'est le retour du crime des acteurs politiques pour infléchir le sens des décisions à prendre.

Eviter les raccourcis et les amalgames

Dans la presse ces derniers temps, plusieurs articles essaient de calquer l'histoire du Burundi sur celle du Rwanda sans apporter la spécificité de chacune d'elles. Les journalistes relatent les faits au Burundi avec comme en fond sonore : « **C'est comme au Rwanda en 1994** ! *C'est un nouveau Rwanda* ! ». Malgré la proximité géographique et les lieux communs de ressemblance, l'histoire du Burundi n'a rien à voir avec celle de son voisin du Nord. Ces amalgames sont allègrement colportés par ignorance ou par une malveillance délibérée. Ils ont contribué à brouiller les pistes de compréhension des données dramatiques du Burundi.
Le Burundi n'est pas l'arrière-cour du Rwanda.
Aborder correctement la violence au Rwanda de **1990 à 1994**,[14] sans avoir les repères des faits historiques du Burundi des cinquante dernières années, signifie participer à une forme de falsification. A titre d'illustration, les Tutsi rwandais que les Burundais ont généreusement accueillis dans leur fuite en novembre 1959, se sont associés aux Hima burundais dits *Tutsi* pour exterminer les Hutu burundais au cours de plusieurs massacres à partir de **1962** ainsi que des génocides successifs **de 1965** et de **1972-1973** au Burundi. **Depuis novembre 1959** jusqu'à aujourd'hui, les Tutsi rwandais sont très peu bavards sur le sujet. Un véritable contentieux entre eux et les Hutu du Burundi existe malgré l'inexistence de reproches ou de polémiques publiques. En même temps dans la continuité, à chaque épisode de violence, les Tutsi rwandais, de concert avec les Hima burundais dits *Tutsi*, se sont accaparés à leur profit les biens, les postes dans l'administration, les affaires économiques des Hutu du Burundi. Par ce biais, ils gèrent et pèsent de manière décisive[15] sur une grande partie des décisions prises aujourd'hui au Burundi.
C'est un constat consternant.
A ce sujet, Cl-Olivier Ivanovitch rappelle qu' *« **En 2005**, le pouvoir rwandais avait financé **de bout en bout la campagne électorale du CNDD-FDD**. Ce dernier avait reçu de la part de Kigali plusieurs dizaines de Toyota pick-up et **plusieurs centaines de milliers de dollars** pour battre campagne. Ce soutien financier de taille, ainsi que l'encadrement musclé des campagnes par les démobilisés ex-FDD a permis au CNDD-FDD de rafler la majorité des sièges au parlement, et par voie de conséquence la Présidence de la République (selon l'article 302).*
*Depuis, le parti au pouvoir au Rwanda, le **FPR** (Front Patriotique Rwandais) est régulièrement invité aux congrès du CNDD-FDD en tant que parti « frère » (avec le Chama Cha Mapinduzi[16]Tanzanien.*
Depuis, les opposants au régime rwandais sont indésirables à Bujumbura ou risquent d'être extradés à Kigali s'ils mettent le pied à Bujumbura. L'opposant Déo Mushayidi a notamment payé les frais de ce rapprochement entre Kigali et Bujumbura »
Ce soutien est considéré également comme une manœuvre des tenants du pouvoir à Kigali d'empêcher les Hutu du Burundi de les interpeller devant la Communauté internationale sur leurs participations aux crimes imprescriptibles commis au Burundi principalement en **1965** et **1972-1973**. Des Hima rwandais dits *Tutsi* étaient, précisément, incorporés à la Gendarmerie et aux Forces armées burundaises (F.A.B.) à l'époque des faits criminels.
Il faut rappeler pour le Burundi, que le Rapport Whitaker de 1985 mentionne parmi les génocides répertoriés à travers le monde, ceux commis au Burundi en 1965 et en 1972-1973 contre des Hutu au Burundi. Pour le Rwanda, *le Conseil de Sécurité par sa résolution **955(1994) du 8 novembre 1994** a créé le Tribunal pénal international pour le Rwanda **(T.P.I.R.).** L'instance juridique a été mise en place pour juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes de violations du droit ou violations du droit international commis sur le territoire d'Etats voisins **entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**(...)*[17]

Parmi les hommes-clés, de l'***apparent*** pouvoir de Pierre Nkurunziza, de nombreux burundais ont trouvé refuge pendant plusieurs années dans les démocraties occidentales avant leur retour au pays natal. Il s'agit principalement de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la France et de la Suisse. Des observateurs notent que les pays d'accueil occidentaux de ces réfugiés burundais semblent avoir raté « *quelque chose* » dans l'intégration et l'imprégnation de valeurs du système démocratique aux futurs cadres du Burundi. Une fois rentrés au pays natal, alléchés par des propositions de carrières politiques, ces anciens réfugiés n'ont pas cherché à impulser un souffle novateur éloigné des rigidités dictatoriales[18] ! C'est un constat très surprenant si pas inquiétant. Pourtant, pour obtenir leur statut de réfugiés politiques, ils avaient prouvé par des faits vérifiés avoir subi des persécutions et des violences en tous genres.

Laurent Kavakure

A/Aimé *Nyamitwe*

Tabu Abdallah Manirakiza

Renier les principes démocratiques des pays d'accueil
Trois exemples marquants

Laurent Kavakure, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale de **2010** à ce lundi **18 mai 2015** et ancien ambassadeur du Burundi en Belgique, son successeur Alain Aimé Nyamitwe, ancien conseiller à la Mission Permanente du Burundi à Genève et Tabu Abdallah Manirakiza, Ministre des finances et de la planification du développement, pour ne citer qu'eux, ont vécu plusieurs années en Suisse. Les deux premiers, dans le canton de Genève et le second, dans le canton de Zurich. Tous les trois, connaissent parfaitement le fonctionnement des institutions politiques en Suisse. Cependant, sans calquer le modèle politique suisse sur le Burundi, ils auraient pu proposer des pratiques positives inspirées du modèle suisse. Ces dernières ont fait leurs preuves dans ce pays comme à travers le monde entier !
Jamais un Conseiller Fédéral ou une Conseillère Fédérale, aussi brillant/e soit-il/elle, n'a osé prolonger son mandat au terme d'une année de présidence de la Confédération helvétique !

Comment Messieurs Kavakure et Manirakiza expliquent-t-ils leur soutien à l'idée que le Président Nkurunziza perdure quinze ans en continu au pouvoir ?
Quand bien même la Constitution burundaise lui permet de briguer un troisième mandat, au vu du tollé soulevé contre lui, un réflexe de bon sens lui soufflerait de faire le bilan de sa prestation au bout d'une décennie au pouvoir. Quel est le sens de vouloir se maintenir à la tête du pays à tout prix au mépris des signes de mécontentement et d'insatisfaction de la part du peuple qu'il dit tant « *aimer* » ?
La crise actuelle, il avait toutes les cartes en main pour l'éviter. Il a eu dix ans pour former un dauphin qui aurait pu assurer la relève dans la douceur. Son parti avait toute la liberté de présenter un autre candidat qui aurait eu toutes les chances de gagner les élections.

Le constat de *l'apparent* pouvoir du Président Pierre Nkurunziza réside dans la présence, à ses côtés, de Gabriel Mpozagara comme le Conseiller politique, juridique, et diplomatique dès sa prise de fonction en 2005 à son premier mandat ! Pour bien en circonscrire les limites, Artémon Simbananiye est son conseiller spirituel depuis cette époque ! A ses côtés, les deux compères ont scellé l'immobilisme et l'impunité au Burundi depuis l'édification de la première République du Burundi le 28 novembre 1966.

Artémon Simbananiye

Gabriel Mpozagara

Tableau : 50 ans de captation du pouvoir par des Hima et associés, au moyen de tous les crimes (Ebauche A COMPLETER par les acteurs, témoins et la Justice Transitionnelle)

Président (clan) *Parti politique* dates	Groupe de pouvoir, co-auteus des crimes (exemples à compléter)	Année, catégorie des crimes perpétrés sous sa responsabilité et celle du groupe au pouvoir	Ministère de la Justice du Burundi	Occasion / mode de changement du pouvoir
Michel Micombero (Hima(b),Bashaba(c) *UPRONA* Du 28/11/1966 au 1er /11/1976	UPRONA J. Ntiruhwama A. Muhirwa A. Simbananiye Z. Nicayenzi **J.B. Bagaza** B. Kabiyigi C. Ndikumagenge C. Mbonimpa E. Mworoha P. Buyoya APLR (puis ALR) des Hima dits « Tutsi » rwandais T. Rujugiro et autres rwandais A compléter	-1965-1966, génocide des Hutu par l'armée burundaise et des éléments de l'Armée de Libération du Rwanda -1972-1973, génocide des Hutu par l'armée burundaise, les jeunesses révolutionnaires (J.R.R.) (a) et les Officiers de police judiciaire rwandais -Recel de biens privés et publics -exil de plusieurs centaines de milliers de Hutu	-Pas d'instruction contre les membres du Conseil de Guerre du 21octobre 1965 - Pas d'instruction contre le Conseil de guerre du 6 mai 1972 présidé par J.B. Bagaza, -Impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles	Putsch civil et militaire par les Hima et associés

(a)JRR, mouvement des jeunes du parti-état UPRONA (c) sous-clan Hima, d'après Agnews

 Jean-Baptiste Bagaza (Hima(b), Bashingo (c) *UPRONA* Du 01/11/1976 au 3/9/1987	UPRONA J. Ntiruhwama A. Muhirwa A. Simbananiye Z. Nicayenzi J.B. Bagaza B. Kabiyigi C. Ndikumagenge C. Mbonimpa E. Mworoha APLR (puis ALR) des Hima dits « Tutsi » rwandais T. Rujugiro et autres rwandais A compléter	-co-auteurs des crimes imprescriptibles de la période précédente -Recel de biens privés et publics -Exil de plusieurs centaines de milliers de Hutu	-Impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles	Putsch militaire et civil par les Hima et leurs associés

 Pierre Buyoya (indéterminé) (b) *UPRONA* Du 3/9/1987 au 1/6/1993	UPRONA J. Ntiruhwama A. Muhirwa A. Simbananiye Z. Nicayenzi B. Kabiyigi C. Ndikumagenge ALR des Hima dits « Tutsi » rwandais T. Rujugiro et autres rwandais E. Mworoha A compléter	-1988, génocide des Hutu à Ntega-Marangara par l'armée burundaise -1991, à préciser -Camps de concentration de Hutu -Recel de biens privés et publics -exil de plusieurs centaines de milliers de Hutu	-Impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles	Putsch militaire et civil par les Hima et leurs associés

(b) « Officiellement », les trois sont cousins

 Melchior Ndadaye (Hutu, clan des Abavumu[19]) *FRODEBU* du 1/6/1993 au 21/10/1993	A préciser	-21/10/1993, Assassinat du président et de nombreuses autres personnes du FRODEBU, et installation du climat de terreur avec nombreux crimes **par le groupe de pouvoir précédent** - Crimes par autres acteurs à préciser	-Impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles -Tentative d'enclenchement d'une amélioration de la justice	-Elections démocratiques, Interrompues par un putsch militaire et civil, par le cercle rapproché de Pierre Buyoya, officiellement sans lui -Echec de la tentative de créer un vide constitutionnel

 Cyprien Ntaryamira (Hutu, clan des Abavumu) *FRODEBU* Du 5/2 au 6/4/1994	-	A préciser 6/4/1994 assassinat du président et de nombreuses autres personnes du FRODEBU -Installation du climat de terreur (nombreux crimes et destructions) **par le groupe de pouvoir précédent** assassinats/attentats contre des religieux et des étrangers - autres crimes par autres acteurs à préciser	-Impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles -Tentative d'enclenchement d'une amélioration de la justice	Succession constitutionnelle interrompue par un assassinat.

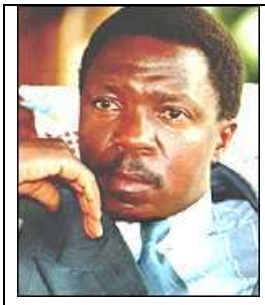 **Sylvestre Ntibantunganya** (Hutu, clan ?) *FRODEBU* Du 6/4/1994 au 25/7/1996	-	-1994-1996 assassinats politiques, - assassinats/attentats contre des religieux et des étrangers -climat de terreur, banditisme et insécurité entretenus pendant la **guerre civile** (**responsabilités à déterminer**)	-*Instruction bâclée* du procès du 21octobre 1993	Succession constitutionnelle interrompue par un putsch militaro-civil Hima et associés

 Pierre Buyoya (Hima** ?, clan ? indéterminé) Du 25/7/1996 au 28/8/ 2000	UPRONA A.Simbananiye C. Mbonimpa T.Nsanze G. Mpozagara Z. Nicayenzi T. Rujugiro et autres rwandais E. Mworoha FAB FPR E. Nindorera F. Ngendahayo A compléter	-1996, assassinats politiques, - assassinats/attentats contre des religieux et des étrangers -climat de terreur, banditisme et insécurité entretenus pendant la **guerre civile** (**responsabilités à déterminer**) -Camps de concentration de Hutu -Assassinats politiques, -Assassinats/attentats contre des religieux et des étrangers	-*Instruction bâclée* du procès du 21octobre 1993 -impunité totale des co-auteurs de crimes imprescriptibles	-Putsch militaire et civil Hima et leurs associés

 Pierre Buyoya ((Hima** ?, clan ? indéterminé) Du 28/8/ 2000 au 30/4/2003 (première moitié de la période de transition)	- ? - ?	-A préciser	-Malgré la pression des Nations Unies et de la Communauté internationale, obstruction aux réformes de la Justice et à l'enclenchement du processus de Justice Transitionnelle	-Les Accords d'Arusha donnent la feuille de route de répartition du pouvoir, au terme de la guerre civile (sauf pour 2 groupes rebelles)

 Domitien Ndayizeye (Hutu, clan ?) Du 30/04/2003 au 26/8/2005 (2ème moitié de la période de transition, qui a été prolongée)	- ? - ?	-A préciser	-Sous la pression des Nations Unies et de la Communauté internationale, réformes de la Justice et enclenchement du processus de Justice Transitionnelle	-Les Accords d'Arusha donnent la feuille de route de répartition du pouvoir, au terme de la guerre civile (sauf pour 2 groupes rebelles)

 Pierre Nkurunziza (?, clan ? **(3)** (**4**)) *CNDD-FDD* Du 26/8/ 2005 au 28 /6/2010	- CNDD-FDD + UPRONA FPR A.**Simbananiye G. Mpozagara** A compléter	- A préciser	-Sous la pression des Nations Unies et de la Communauté internationale, réformes de la Justice et enclenchement du processus de Justice Transitionnelle	-Accords d'Arusha appliqués mais suivis d'une Election controversée

(3) Fils de Eustache Ngabisha (Hutu, clan ?) à préciser par lui-même, les témoins et les proches.
(4) Le CNDD-FDD gouverne avec l'UPRONA et … ? à compléter. Ces partis sont juridiquement responsables de ce qu'il advient dans le pays sous leur mandat.

 Pierre Nkurunziza (?, clan ?(3) (4)) *CNDD-FDD* Du ../6/ 2010 au ../7/2015	CNDD-FDD et UPRONA FPR A.Simbananiye G. Mpozagara A compléter	Avant fin avril 2015, à compléter **Depuis fin avril 2015** -Plusieurs centaines d'emprisonnés **(5)** -officiellement 20 tués **(6),** et des dizaines de milliers de réfugiés en Tanzanie, en RDC et au Rwanda	-Sous la pression des Nations Unies et de la Communauté internationale, réformes de la Justice et **enclenchement du processus de Justice Transitionnelle** **-CNTB opérationnel** **CVR, amorce de travail**	Elections …

(5) Le parti CNDD-FDD et ses alliés (UPRONA, à compléter), parties prenantes du Pouvoir officiel sont juridiquement responsables des conditions de détention et des prisonniers.
(6) Les enquêtes internationales détermineront la responsabilité entre les différents acteurs politiques fauteurs de violences pour accéder ou se maintenir au pouvoir.

Et DEMAIN ?

? (?, clan ?) ? De juillet 2015 à …	A..Simbananiye ? G. Mpozagara ? ?	?	?	Elections en cours non reconnues par l'opposition et plusieurs pays occidentaux (Belgique, USA, etc.)

La tentative de coup d'Etat du 13 mai dernier, qui en a surpris plus d'un, car inattendue, a le mérite d'avoir remis au grand jour plusieurs problèmes irrésolus du Burundi. Force est de réaliser que le Burundi est politiquement dans une impasse[20]. Il est étonnant de constater que des personnes très attachées d'ordinaire à la démocratie, en sont arrivées à éprouver de la sympathie pour le Général Major Godefroid Niyombare dans sa tentative de prise de pouvoir par la force.
Dans d'autres circonstances, il aurait été décrié.
Surprenantes ont été, par exemple, les réactions de plusieurs de mes interlocuteurs contactés instantanément dès que j'ai appris que le coup d'Etat était en cours d'exécution à Bujumbura. « *C'est le seul moyen de faire bouger les lignes.* » a dit l'un ; « *Cela ne me surprend pas.* » a dit un autre ; « *Il l'a un peu cherché.* » Un autre interlocuteur indigné a poursuivi : « *Comment une personne qui vient de passer dix ans au pouvoir peut-elle vouloir s'y éterniser contre vents et marées ? Qu'est-ce qu'elle peut faire en cinq ans de plus qu'elle n'a pas pu faire en dix ans ?*».
J'ai échangé, aussi, avec des Congolais de la RDC et des Rwandais sur l'actualité burundaise. J'ai été surprise par leur prise de position sur ce putsch manqué. Un Congolais a dit : « *J'espérais tellement que ce Petit réussisse.* ». Un « *Petit* », l'adjectif utilisé de façon admirative et affectueuse alors que Niyombare lui est un total inconnu. Il a ajouté, enfin : « *Ce qui se passe chez vous sera déterminant pour la RDC et le Rwanda. Les deux (*pays*) seront confrontés aux mêmes problèmes dans un avenir très proche.* »
Les mêmes pressions exercées sur le Président Pierre Nkurunziza pour ne pas briguer un troisième mandat devraient être les mêmes à exercer sur le Président Rwandais, Paul Kagame ainsi que sur les Présidents de la RDC et celui de l'Ouganda. Sinon, la « Communauté Internationale » sera accusée de complaisance.

Finalement, après le coup d'Etat furtif du 13 mai 2015, il reste très peu de certitudes sur les motivations à l'origine du coup de force mais aussi sur les circonstances de la neutralisation des putschistes.
Dès lors, l'évidence saute aux yeux.
Les conseillers diplomatiques, politiques, juridiques et spirituels du Président Pierre Nkurunziza sont inamovibles dans tous les postes de décisions importantes du Burundi.
En effet, en dépit de toutes les controverses, de l'exil de nombreux Haut-cadres du CNDD/FDD et des violences au sujet de la tenue des élections, la première étape, celles des élections locales et législatives, a eu lieu ce lundi ***29 juin 2015 !***

Perpétue Nshimirimana
Lausanne, le 3 juillet 2015

---

[1] Locale, législatives, présidentielle
[2] -Renvoi du Bureau des Nations Unies pour le Burundi (BNUB(*), plusieurs fois exigé, notamment par la voix du ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, Laurent Kavakure, et officiellement fermé le 31 décembre 2014
(*) Pour rappel, ce mécanisme exceptionnel des Nations Unies pour accompagner les pays en période post-guerre civile a été bénéfique au Burundi grâce au travail et à la volonté de Caroline Mac Askie.
-Eradication par exécutions extrajudiciaires d'un groupe de personnes « non identifiées », qualifiées de rebelles, au cours d'une véritable opération de guerre déclenchée fin décembre 2014. Selon des informations données par l'Agence France Presse(A.F.P) et reprises par arib.info le 30/12/2014, les habitants de Cibitoke avaient parlé de quelques 200 assaillants, 8 parmi eux avaient trouvé la mort.
[3] Cet apaisement relatif avait été maintenu globalement grâce à la présence et au soutien important et durable des Nations Unies, -en particulier par le mécanisme du BINUB-, et des bailleurs de fonds étrangers publics et non gouvernementaux.
[4] Toute personne exprimant publiquement un avis contraire à un 3e mandat de Nkurunziza, a été, immédiatement écartée. Les évictions et remaniements partiels se sont suivis de façon accélérée au cours des dernières semaines.
Liste à compléter
[5] Des décomptes indépendants des différentes factions violentes, restent à établir. A compléter
[6] Tant qu'aucune preuve de vie n'est fournie, il est considéré « personne disparue ».
[7] Liste du comité des putschistes, membres du Comité de la Restauration de la Concorde Nationale (CRCN) : Général Major Godefroid Niyombare, Général Major Cyrille Ndayirukiye, Général Silvère Habarugira, Colonel Léonard Ngendakumana, Commissaire de police Zénon Ndabaneze, Commissaire de police Nimenya Herménégile, Général Prime Ngogwanubusa, Général Silas Ntigurirwa.
[8] Voir aussi l'analyse pertinente du juriste Roger Macumi, dans son article sur Arib info intitulé **« *Nkurunziza, le choix du chaos* »,** publié le 22 mai dernier
http://www.arib.info/index.php?option=com_content&task=view&id=11807&Itemid=1

[9] Jambonews. net : ***Burundi : La crise et la nécessité d'un dialogue***,
Rappel des faits, 7 mai 2015 voir **Annexe 1**
[10] Dès les premières manifestations, ce sont des jets de pierres. Cette technique d'agression contre les forces de l'ordre est la même utilisée par les manifestants venus s'opposer à la restitution de la maison spoliée par M. Nyakabeto, le 28 mai2013 au quartier 5 de l'Office des Cités Africaines, OCAF/Ngagara. A l'époque, notons aussi, que plusieurs personnes, présentées comme des « *héros de la société civile* », dont Pierre-Claver Mbonimpa (APRODH) et Pacifique Nininahazwe (FOCODE), ont soutenu cette foule hostile. De plus, le spoliateur refusait de restituer la maison usurpée depuis 1972 et remise par la Commission Nationale des terres et autres biens (C.N.T.B.).

[11] C'est le même mode opératoire, quasi, jour pour jour qui a abouti aux Accords politiques dits de ***Kigobe –Kajaga-Novotel !***
Consulter :
- Chronologie détaillée de la première crise burundaise du 21 octobre 1993 au 5 février 1993
-Chronologie détaillée de la deuxième crise burundaise du **6 avril 1994 au 21 septembre 1994, André Guichaoua, « *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*** p. 519 à 522

[12] (…) *Au Burundi, en juillet 1993, les élections sont organisées sous la pression et le contrôle de la communauté internationale. Sans surprise, la population porte au pouvoir un Hutu, Melchior Ndadaye. Fondateur du Front pour la Démocratie au Burundi, il est élu au premier tour avec 64,9% des voix. Le président sortant, Pierre Buyoya, un Tutsi arrivé au pouvoir six ans plus tôt à la faveur d'un putsch militaire accepte avec réticence les résultats. Kagame, lui, est furieux. L'arrivée de Ndadaye à la présidence de la République burundaise signe la fin de l'aide militaire. Privé de ce précieux relais au Burundi, le chef du FPR n'a qu'une idée en tête : renverser le nouveau pouvoir. Très vite, il aide et encourage les jeunes Tutsi burundais à s'organiser en milices. Avec le soutien du journal Le Carrefour des idées, du groupe Raddes et des militaires burundais, il met le chaudron de Bujumbura en ébullition en attisant les haines interethniques. En réalité, Ndadaye ne possède qu'un pouvoir de façade. (…) Ndadaye liquidé, le Burundi ne pouvait plus servir de base de repli, ni de base aux militaires rwandais des FAR. Une étape importante de la stratégie conçue par Kagame venait d'être franchie. (…) Quelques temps plus tard, l'entraînement des rebelles tutsis dans les casernes burundaises fût à nouveau autorisé. Le politicien, homme d'affaires et marchand d'armes, Mathias Hitimana, fit rouvrir les portes des camps militaires et Privat Rutazibwa se mit à recruter les jeunes Tutsi désœuvrés de Bujumbura pour gonfler le contingent du FPR. (…), p. 73, 76*

Capitaine Paul Barril, ***Paroles d'honneur,***
La vérité sur les génocides au Rwanda.
Editions Télémaque et L'Essor, 2015

[13] Sous la direction, d'**André Guichaoua** ***« Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994***) page 513 Université des sciences et technologies de Lille, 2e édition, 1995.

[14]- De l'attaque du Front Patriotique Rwandais (F.P.R) le 1er octobre 1990, la guerre, le génocide **de janvier 1994 à décembre 1994 Rapport de l'ONU cfr Résolution 995 (1994)**
-Référence IRIN du 3 avril 2004 ; « Le chiffre des victimes du Génocide de 1994 est de 937.000 victimes ». L'agence reprend les propos de Robert Bayigamba, ministre rwandais de la Jeunesse, de la culture et des Sports.
-La Fondation Hirondelle du 5 avril 2004 titre « *Décompte officiel des victimes du Rwanda* »

[15] En **2004** et en **2013**, le gouvernement du Burundi renonce aux enquêtes et poursuites judiciaires suite au crash de l'avion qui transportait le président Cyprien Ntaryamira et Juvénal Habyarimana, leurs délégations respectives et l'équipage français, le 06.04.1994.

[16] **C.C.M**

[17] **Extrait de la Fiche d'Information** : http://www.un.org/french/events/rwanda/fiche.html

[18] Ce sont les mêmes dérives dictatoriales qui les avaient poussés à demander ce statut de réfugié !

[19]"**Abavumu**. Un des plus anciens et plus prestigieux clans Hutu du Burundi traditionnel. Avec les Abashubi, qui sont très proches du roi. Ils étaient impliqués dans les cérémonies d'Umuganuro(*). Les autres clans Hutu prestigieux étaient les Abajiji et les Abahanza. ». (traduction libre)
(*) « Umuganuro, festivités des semailles du sorgho. Ce sont les festivités nationales du Burundi. Il était interdit de semer le sorgho avant la date de cette Fête. »
Source : Warren Weinstein, *Historical dictionary of Burundi* by, African Historical Dictionaries n°8, The Scarecrow Press Inc.,Metuchen, , N.J., 1976

[20] **UN condemnation**

---

http://www.aljazeera.com/news/2015/05/president-burundi-army-coup-failed-150515002113225.html

The UN Security Council has condemned both those behind the coup attempt and Nkurunziza.

In a unanimous statement on Thursday, the 15-member council said it condemned both those who "facilitate violence" against civilians and those who seek to seize power by unlawful means.

The Security Council has been divided on how to address the Burundi crisis, with Russia and China arguing that the dispute over Nkurunziza's bid for a third term is **a constitutional matter that should be resolved internally.**

In its statement, the council called for "the swift return of the rule of law, and the holding of credible elections".

Source photos Laurent Kavakure, Alain Aimé Nyamitwe et Tabu Abdallah Manirakiza: Google images. Le premier est l'auteur de : « Le conflit burundais I. Les coups des années 60 ». « Le conflit burundais II. La tragédie de 1972 » Editions du Centre Ubuntu, Genève, septembre et 2002. Le deuxième est l'auteur de : « J'ai échappé au massacre de l'université du Burundi. 11 juin 1995 » L'Harmattan.